



---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024**

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2024 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 341-2024 concernant la tarification relative à l'aréna Gilles-Lupien.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 4 octobre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Signé :   
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique